



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 4 avril 2024 à 19h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 29 mars au 5 avril 2024 :

24-1-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 14 décembre 2023

Ressources Humaines

24-1-2 Tableau indicatif des emplois – Modification

24-1-3 Prime pouvoir d'achat

Affaires Juridiques

24-1-4 Cession de 6 immeubles d'habitation au profit du bailleur Vilogia pour la création de 6 logements locatifs sociaux 1369, 1635 et 1712 avenue du Général de Gaulle, 18 rue César Loridan, 26 rue du Bosquiel, 32 rue des Ravennes et attribution d'une subvention d'équilibre

Urbanisme

24-1-5 Actualisation des périmètres soumis à autorisation préalable pour les démolitions et travaux de ravalement de façade

Ecoles

24-1-6 Espace Numérique de Travail (ENT) – Adhésion au syndicat mixte « La fibre numérique 59-62 »

24-1-7 Coopération intercommunale – Gestion dématérialisée des dossiers de dérogation – Modification de la convention

Jeunesse

24-1-8 Challenge Raid – Convention de partenariat avec l'ALJ

Développement Durable

24-1-9 Plan Climat Air Energie – Définition de Zones d'Accélération pour le Développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAER)

24-1-10 Métropole Européenne de Lille – Mise à disposition du service de conseil en énergie partagé/Econome de flux – Renouvellement de la convention

Finances

24-1-11 Mandat spécial

24-1-12 Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2023

24-1-13 Affectation du résultat comptable – Exercice 2023

24-1-14 Budget supplémentaire – Exercice 2024

Date de la convocation : le 29 mars 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Bernard CAUDAL, Martin LEPOUTRE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir): Mme Annie HUS (à M. Bernard CAUDAL), Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), Mme Marie-Andrée SION (à M. Didier DUPE), M. Vincent DELANNOY (à M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS), Mme Véronique DIERICKX (à Mme Juliette de Barolet)

Délibération n°24-1-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 14 décembre 2023

- ✓ M. Pierre DELZENNE, conseiller municipal délégué est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Aux demandes de modification du procès-verbal de Mmes Naessens et Vancaeyzeele :
 - La précision du groupe de Mmes Naessens et Vancaeyzeele est indiquée dans le compte-rendu
 - Les précisions de Mme Vancaeyzeele sur le vote des délibérations 23-5-14 et 23-5-15 sont ajoutées.
 - Les précisions demandées par Mme Naessens sur le vote de la délibération 23-5-5 ne sont pas reprises car la rédaction de la délibération est conforme aux règles du CGCT et approuvée par le contrôle de légalité.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire)

Délibération n°24-1-2- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois – Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).

Délibération n°24-1-3- Ressources Humaines - Prime pouvoir d'achat

- ✓ La prime de pouvoir d'achat est une prime exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ afin de faire face à l'inflation et de compenser leur perte de pouvoir d'achat.
- ✓ Il est proposé d'instituer la prime de pouvoir d'achat suivant les conditions requises déterminées par l'article 2 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°24-1-4- Affaires Juridiques - Cession de 6 immeubles d'habitation au profit du bailleur Vilogia pour la création de 6 logements locatifs sociaux 1369, 1635 et 1712 avenue du Général de Gaulle, 18 rue César Loridan, 26 rue du Bosquiel, 32 rue des Ravennes et attribution d'une subvention d'équilibre

- ✓ Il s'agit de décider la cession des immeubles décrits ci-dessus au profit de la société VILOGIA pour permettre leur réhabilitation puis leur mise en location, sur la base d'une convention de gestion à signer entre Vilogia et la Commune, pour un prix de 1 042 000 € TTC et décider l'attribution d'une subvention d'équilibre pour chaque logement pour un total de 255.000 € TTC au profit de la société VILOGIA. Cette subvention accompagnera l'effort du bailleur social dans l'équilibre de ces opérations et sera présentée en déduction des pénalités liées à la loi SRU pour la réhabilitation de ces 6 logements.
- ✓ Mme Naessens, s'interroge sur le montant de nos déductions de pénalités liées à la loi SRU pour ces six logements, sur la préemption de logements qui empêche des familles à revenus modestes d'acheter un bien et sur le maintien de l'entretien des logements confiés aux bailleurs sociaux.
- ✓ M. le Maire indiquera le montant en euros qui viendra en déduction de notre bilan lorsqu'il sera connu. Il précise que les logements en vente ne sont évidemment pas tous préemptés, notamment lorsque l'acheteur est une famille bonduoise qui a le projet d'acquérir une première maison. Enfin, en ce qui concerne l'entretien des logements par les bailleurs sociaux, M. le Maire confirme que la ville est le relai des habitants auprès des bailleurs sociaux lorsque nécessaire pour qu'ils assurent l'entretien des logements qu'ils ont acquis.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°24-1-5- Urbanisme - Actualisation des périmètres soumis à autorisation préalable pour les démolitions et travaux de ravalement de façade

- ✓ Il s'agit de confirmer la soumission à permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.
- ✓ M. le Maire rappelle en ce qui concerne les ravalements de façade, qu'une délibération de 2014, a confirmé la soumission au régime de la déclaration préalable des travaux de ravalement de façade sur l'ensemble de son territoire.
- ✓ M. le Maire confirme que l'information sera relayée sur le site internet de la ville.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°24-1-6- Ecole - Espace Numérique de Travail (ENT) – Adhésion au syndicat mixte « La fibre numérique 59-62 »

- ✓ L'outil numérique de travail (ENT) permet de garder le lien entre les familles et les équipes pédagogiques et a été mis en œuvre par l'Education Nationale en lien avec les collectivités territoriales. Ce même outil permet également de faciliter les passerelles de l'élémentaire au collège puis au lycée.
- ✓ L'Environnement Numérique de Travail (ENT) a été mis en place sur la région Hauts-de-France en 2019, avec un déploiement plus soutenu lors de la crise sanitaire pour faciliter l'école à la maison. Il était porté par le Syndicat Mixte « Nord – Pas-de-Calais Numérique » (La Fibre Numérique 59 62) sur fonds européens.
- ✓ Compte tenu de la fin de ce financement, il convient pour la commune Bondues de poursuivre le portage financier du projet d'Environnement Numérique de Travail (ENT), la Métropole Européenne de Lille (MEL) n'ayant pas pris cette compétence dévolue aux communes. La Métropole Européenne de Lille assurera le recueil des délibérations et documents des communes de son territoire aux fins d'adhésion et les transmettra au Syndicat mixte.

- ✓ Mme Naessens fait part d'une cyber attaque qui a impacté cet outil. Elle demande à J. de Barolet qui représentera la ville auprès du syndicat d'apporter un point de vigilance sur cette question.
- ✓ Mme de Barolet confirme, face à cette cyber attaque, que l'outil a été rendu indisponible à partir du 25 mars en attente de la résolution du problème.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°24-1-7- Ecoles - Coopération intercommunale – Gestion dématérialisée des dossiers de dérogation – Modification de la convention

Délibération n°24-1-8- Jeunesse - Challenge Raid – Convention de partenariat avec l'ALJ

- ✓ **Font l'objet d'un vote global et sont adoptées à l'unanimité.**

Délibération n°24-1-9- Développement Durable - Plan Climat Air Energie – Définition de Zones d'Accélération pour le Développement de la production d'Energies Renouvelables (ZAER)

- ✓ Par délibération en date du 14 décembre 2023, le conseil municipal a fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables (ZAER) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.
- ✓ Conformément à cette délibération, une consultation par voie électronique a été organisée jusqu'au 29 février 2024 sur le site de la ville.
- ✓ A l'issue de cette concertation, il est proposé d'identifier les Zones d'Accélération pour le Développement et la production d'Energies Renouvelables (ZAER) photovoltaïques, solaire thermique, géothermie et bois-énergie.
- ✓ A la remarque de Mme Vancaeyzeele sur la possibilité d'organiser une réunion d'information, M. Lepoutre précise que cette évolution concerne plus les éventuels opérateurs souhaitant proposer un projet que les particuliers.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°24-1-10- Développement Durable - Métropole Européenne de Lille – Mise à disposition du service de conseil en énergie partagé/Économe de flux – Renouvellement de la convention

- ✓ Il s'agit, sous réserve de la décision du conseil métropolitain du 19 avril 2024 de renouveler notre adhésion au service de « Conseil en énergie partagé / Économe de flux », qui apporte un appui technique et financier dans le champ de la rénovation énergétique ainsi que de la production d'énergies renouvelables.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°24-1-11- Finances - Mandat spécial

- ✓ Il convient d'accorder un mandat spécial à M. Pierre-Yves Hebbinckuys pour lui rembourser des frais liés à l'organisation du salon du livre 2024 pour un montant de 310,56 euros.
- ✓ M. Hebbinckuys en profite pour faire le point sur le déroulement du salon du livre 2024 : plus de 17000 visiteurs sur les deux jours et une progression entre 30 et 60 % des ventes de livres. Il remercie les services pour l'organisation de ce salon ainsi que la participation des élus et d'une cinquantaine de bénévoles.
- ✓ M. le Maire en profite pour indiquer qu'une plaque commémorative pour honorer la mémoire de Pierre Zimmermann sera installée à l'espace culturel ce samedi.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°24-1-12- Finances - Approbation du Compte Financier Unique – Exercice 2023

- ✓ Il s'agit de la restitution des comptes de l'ordonnateur et du comptable public pour l'année 2023 qui est soumise au vote du conseil municipal.
- ✓ Mme Naessens remercie les services pour la synthèse présentée. Elle remarque, par comparaison avec la synthèse de 2020, que même si les baisses de dotations sont annoncées chaque année, les ressources de la ville restent conséquentes. Elle considère la baisse des investissements par rapport au poids des frais de personnel. Elle estime néanmoins que le fonds de roulement est assez important. Enfin, le recours à l'emprunt, même à un taux très intéressant, n'a pas été choisi par la municipalité qui a utilisé ses réserves. Elle s'interroge sur notre capacité à réaliser l'ensemble des projets.
- ✓ M. Evlard confirme la baisse des dotations qui ne sont pas compensées par ailleurs et diminuent notre capacité financière. Il rappelle que le budget comporte deux sections distinctes : le fonctionnement, dont les frais de personnel font partie, et une section investissement.
- ✓ M. le Maire indique que si la part en pourcentage des frais de personnel au regard des dépenses totales de fonctionnement augmente c'est parce que par ailleurs les autres dépenses de fonctionnement sont en baisse. Il conseille à Mme Naessens d'analyser plutôt le ratio des frais de fonctionnement par habitant. Celui-ci confirme, par rapport à d'autres communes de notre strate, notre bonne gestion de ces dépenses.
- ✓ M. Evlard confirme qu'il conseille de continuer à baisser les dépenses et maîtriser notre budget. Le choix de la municipalité a bien été de ne pas emprunter afin d'éviter les charges financières à faire supporter aux administrés.
- ✓ Mme Vancaeyzeele trouverait intéressant d'indiquer combien coûtent les services proposés à la population. Elle s'inquiète également de maintenir un budget constant pour les associations qui rendent un service public, comme le CJB.

- ✓ M. le Maire confirme que le poids de chaque service rendu à la population est contenu dans les rapports analytiques. Une présentation synthétique à la population pourrait être faite dans un prochain magazine municipal.
- ✓ A la question posée par M. Lepoutre sur les investissements 2024, 2025 et au-delà, M. le Maire confirme qu'un planning de réalisation des projets d'investissement ainsi que leur charge financière sera communiqué au conseil lors de la préparation du budget 2025.
- ✓ M. B. Jean-Baptiste rappelle que depuis le début du mandat, la commune a dû faire face à la période COVID, le lancement d'études pour la rénovation-construction, l'augmentation du coût de l'énergie qui a imposé de revoir à nouveau nos projets mais sans remettre en question leur réalisation qui se poursuit.
- ✓ Mme M. Vanoye informe les élus qu'un article sur les travaux paraîtra dans le bon mag d'avril.
- ✓ M. le Maire ne participe pas au vote.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin, L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

Délibération n°24-1-13- Finances - Affectation du résultat comptable – Exercice 2023

- ✓ Il s'agit d'affecter le résultat 2023 au budget primitif 2024.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin, L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

Délibération n°24-1-14- Finances -Budget supplémentaire – Exercice 2024

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : N. Carlin, L. Naessens, F. Vancaeyzeele, P. Lempire).**

Réponses aux questions écrites

- ✓ **Inventaire patrimonial** (demande de Mme Naessens, Mme Vancaeyzeele et M. Lempire)
Demande de communication de l'inventaire patrimonial
M. le Maire confirme qu'il sera présenté en commission au mois de juin.
- ✓ **Site internet : actes de la collectivité** (demande de Mme Naessens et Mme Vancaeyzeele)
La réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements exige depuis le 1er juillet 2022, que les actes publiés sous forme électronique soient mis à la disposition du public sur le site internet de la collectivité territoriale ou du groupement concerné **dans leur intégralité**.
La revue récente du site internet par notre groupe a identifié l'absence des PV suivants:
- l'absence PV et des délibérations de mai 2020
- l'absence de PV avec lien actif vers les délibérations : décembre 2021 et octobre 2023
- des PV présents avec un lien inactif vers les délibérations : juin et septembre 2020, juin 2021.
Pouvez-vous nous dire si vous allez mettre les documents susmentionnés à disposition des Bonduois courant du mois d'avril 2024?

Certaines publications d'actes administratifs sur le site internet avaient disparu ou les liens étaient inactifs. Les services ont corrigé ces dysfonctionnements. A vérifier pour le PV de décembre 2021

- ✓ **Locaux communaux mis à disposition ou loués aux associations** (demande de Mme Laurencel, Mme Naessens, Mme Vancaeyzeele, M. Lempire)
Pouvez-vous nous transmettre l'inventaire des locaux communaux mis à disposition ou loués aux associations? Pouvez-vous nous transmettre le règlement de mise à disposition de ces locaux? Pouvez-vous nous préciser l'utilisation de la grange de la ferme de l'hôtel?

La révision des tarifs de location et des règlements de mise à disposition sont en cours.

La grange de la Ferme de l'Hôtel pourra être louée aux particuliers. Test de l'utilisation en multi-usages de la salle en cours.

(demande de Mme Naessens et Mme Vancaeyzeele)

Dans le cadre d'une gestion des frais de fonctionnement des locaux de la ville et pour permettre aux associations de la ville de faire une déclaration juste de leur compte de résultat, une attestation ou une facture pro forma ou tout autre document permettant de déterminer la valeur de la location à la date de sa remise, devrait être remis. *Pouvez-vous nous confirmer que cela va être mis en place en prévision de la prochaine campagne des subventions aux associations?*

Pour chaque location, il y a un contrat ou un courrier de confirmation de mise à disposition.

Mme Vancaeyzeele précise qu'elle souhaite que les mises à disposition gratuites des locaux auprès des associations soient valorisées afin d'en tenir compte lors de l'étude de l'attribution des subventions.

M. Dupé indique que cette valorisation en euros des avantages en nature est un des objectifs de travail des services.

- ✓ **Informations sur les travaux à venir aux Lazaristes et Breda** (demande de Mme Herbaux)
- ✓ **Groupe de travail Breda** (demande de Mme Naessens et Mme Vancaeyzeele)
 - Un groupe de travail élargi s'est réuni le 19 décembre dernier. Une demande avec différentes options a été faite à l'architecte. *Quel calendrier pour le retour de ses propositions? De nouvelles réunions sont-elles prévues? Un groupe restreint a-t-il été constitué, quels en sont les membres et quelle feuille de route?*

Le groupe de travail des Lazaristes se réunit avec les habitants et le GT Breda avec les élus et les voisins (il n'y a pas eu de réunion de sous-groupe). L'architecte consulté a fait des propositions pour ces deux projets. Des réunions de présentation seront organisés en juin.

- ✓ **Groupe de travail et autres instances de travail** (demande de Mme Naessens et Mme Vancaeyzeele)
Pouvez-vous nous faire l'inventaire des groupes de travail et autres instances qui travaillent sur les affaires courantes de la mairie:
 - GT mobilité, GT place du marché, GT Bréda, GT Lazaristes ...
 - Comité de pilotage budget participatif, comité de pilotage du salon du livre

Le point sera présenté à un prochain conseil.

- ✓ **Comité consultatif pour le développement du vélo (création en décembre 2020)** (demande de Mme Naessens et Mme Vancaeyzeele)
Le Comité s'est réuni le 20 mars dernier, pouvez-vous nous partager le compte rendu de la réunion, la feuille de route 2024 ainsi que les prochaines étapes du CC vélo?
Référence délibération : <https://www.ville-bondues.fr/sites/default/files/2023-12/20-4-2.pdf>

Le compte-rendu de la réunion du 20 mars a été diffusé.

- ✓ **Commission accessibilité** (demande de Mme Naessens et Mme Vancaeyzeele)
La commission communale pour l'accessibilité imposée par le CGCT a été mise en place en décembre 2020. Dans la délibération constitutive il y est mentionné que des réunions plénières seront mises en place 1 à 2 fois par an et dans le règlement intérieur qu'une présentation d'un bilan en conseil municipal sera faite 1 fois par an. *Pouvez-vous nous transmettre le bilan, compte rendu et procès verbaux des réunions depuis sa constitution ainsi que le calendrier de rencontres, sujets évoqués, actions mises en place...*

Référence délibération : <https://www.ville-bondues.fr/sites/default/files/2023-12/20-5-9.pdf>

Le point sera présenté à une prochaine commission de juin.

- ✓ **Les raisons de l'annulation du CODA Festival** (question de M. Lempire et Mme Génasi)
Le SIGAL a organisé le CODA 2023. Il a subi un déficit de 90 000 €.
Une nouvelle formule a été proposée par M. Delzenne au SIGAL qui permettait de faire supporter au professionnel organisateur le financement du projet.
Cette proposition n'a pas convaincu les élus du SIGAL notamment au regard du risque financier, des dates proposées et de la volonté d'organiser le festival sur deux jours.

- ✓ **Sécurité routière / Limitation de vitesse rue d'Hespel:** (demande de Mme Naessens et Mme Vancaeyzeele)
Dans l'article de presse du 23 mars dernier, on y apprend qu'à la suite de l'interpellation d'un collectif, des dispositions de limitation de vitesse ont été prises par la ville et de futur travaux vont être menés par la MEL. Ce week-end, une sortie de route par un automobiliste a eu lieu.

Pouvez-vous nous dire sur la base de quelle analyse les aménagements ont été décidés? Y a-t-il un GT en place impliquant les riverains et les membres du collectif? Quand est ce qu'un bilan suivra la mise en place de ces aménagements? Pensez-vous qu'un GT devrait être mis en place en amont des travaux prévus par la MEL?

Toute la rue d'Hespele n'est pas passée à 30 km/h. L'objectif est de sécuriser certaines sections pour casser la vitesse (au niveau des passages piétons, arrêts de bus). Il n'y a pas de collectif sur ce sujet mais des contacts fréquents avec des riverains ou groupes de riverains. La création de 3 secteurs à 30 km/h surprend les automobilistes et c'est tout à fait ce que nous souhaitons à proximité des arrêts de bus.
La signalisation n'est pas encore finalisée.

- ✓ **Précisions sur le démarrage de la guinguette** (demande de Mme Laurencel)

Ouverture le 25 mai prochain.

3 candidatures reçues.

Le choix sera fait la semaine prochaine.

Critère : le même prestataire pour les boissons et la restauration.

Sécurisation avec le portail.

Cohabitation avec la grange.

- ✓ **Avenue du Général de Gaulle** (demande de Mme Naessens et Mme Vancaeyzeele)

Les travaux de l'Avenue du Général de Gaulle avancent plus rapidement semble-t-il. *Pouvez-vous nous donner une mise à jour du calendrier de l'avancement des travaux?* : **MI JUILLET**

Pouvez-vous nous dire si les travaux bloqueront le parking de la primaire de l'institut de la Croix Blanche? : **NON**

Depuis le 23 octobre 2021, la ville a annoncé à 24 maisons de l'avenue la possibilité de nouveau point de collecte Esterra dans le but de supprimer le stockage des poubelles sur le trottoir.

Pouvez-vous nous dire si les points de collectes ont été aménagés? : **RECHERCHE DE SOLUTIONS EN COURS**

Seront-ils en place avant la fin des travaux? : **NON**

Un des emplacements envisagés se trouve à gauche de l'entrée du parking de l'école primaire de la Croix Blanche. Une convention devait être mise en place entre l'institution de la Croix Blanche et la Mairie. *La convention a-t-elle été signée?* : **EN PREPARATION**

Qui va payer et effectuer les travaux d'aménagement? : **LA COMMUNE**

Qui se chargera de sortir les poubelles de cet emplacement pour le ramassage Esterra? : **CHAQUE USAGER DU LOCAL RESTE RESPONSABLE DE PREPARER LA COLLECTE**

La séance est levée.

L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

Le secrétaire



Pierre DELZENNE

Le secrétaire adjoint

Matthieu DESCAMPS